

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00045

Numéro SIREN : 352 817 969

Nom ou dénomination : HOLDFIN

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2019 sous le numéro de dépôt 2246

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223  
83006 DRAGUIGNAN Cédex  
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97  
INTERNET: www.infogreffe.fr  
TEL : 04.94.50.83.27

## RECEPISSE DE DEPOT

HOLDFIN

zone industrielle les Incapis  
chemin des Incapis  
83300 Draguignan

V/REF :  
N/REF : 90 B 45 / 2019-B-2246

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 03/06/2019,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
31/07/2018.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 31/01/2019

Concernant la société

HOLDFIN  
Société à responsabilité limitée  
zone industrielle les Incapis  
chemin des Incapis  
83300 Draguignan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2246 le 03/06/2019  
R.C.S. DRAGUIGNAN 352 817 969 (90 B 45)

Fait à DRAGUIGNAN le 03/06/2019,  
LE GREFFIER



- 3 JUIN 2019

83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le n°

B2246

# S.A.R.L. HOLDFIN

S.A.R.L. au Capital de 7622.45€  
BP89 ZI Les Incapis 83002 DRAGUIGNAN CEDEX

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2019

Au siège social de Draguignan, le 31 Janvier 2019 à 14 heures, les associés de la SARL HOLDFIN, au capital de 7622€uros divisé en 100 parts sociales de 76.22 €uros chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents:

- Madame DELAGE Marie-Noëlle  
propriétaire de .....50 parts
- Monsieur CHAUFFOUR Dominique  
propriétaire de.....50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Hélène CHAUFFOUR, gérante.

La présidente constate que les associés présents réunissant le quorum statutaire, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité des associés.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres

- Le rapport de gestion établi par la gérante
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire de l'exercice clôturé le 31 Juillet 2018.

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clôturé le 31 Juillet 2018, tels qu'ils ont été présentés par la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DEUXIEME RESOLUTION

Quitus entier et définitif est donné à Madame Marie-Hélène CHAUFFOUR pour sa gérance du 01 Août 2017 au 31 Juillet 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Tél: 04.94.68.52.96 - Fax: 04.94.67.32.26  
RC DRAGUIGNAN 90 B 45 - SIREN 352 817 969

*Dis*  
*MHC*



- 3 JUN 2019

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01082017	et clos le	31072018	Régime simplifié d'imposition	83300 DRAGUIGNAN
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	Deposé sous le n°
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2268, indiquer le nom et la localisation					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL HOLDFIN		ZI les Incapis	
SIRET	3 5 2 8 1 7 9 6 9 0 0 0 1 2	83300 DRAGUIGNAN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées ADMINISTRATIONS D'ENTREPRISES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3%	2 604	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%			

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	1	Nom et adresse du conseil:
IN EXTENSO DRAGUIGNAN Résidence Le Louis XIV 104 rue François Mimault 83005 DRAGUIGNAN	Tél: 04.94.50.98.00	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant:
		Date: 29/10/19 Lieu DRAGUIGNAN
		Qualité et nom du signataire: <i>CHU... gérant</i>
		Signature: <i>[Signature]</i>

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise ZI les Incapis 83300 DRAGUIGNAN Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 3 5 2 8 1 7 9 6 9 0 0 0 1 2 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>31 07 2018</u>		N-1 <u>31 07 2017</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 000	AG	8 000	8 000	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	403 975	CV	403 975	403 975	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	411 975	BK	411 975	411 975	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 531	BY	4 531	5 249	
Autres créances (3)	BZ	64 903	CA	64 903	83 870		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
Disponibilités	CF	3 023	CG	3 023	2 689		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	72 456	CK	72 456	91 808	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	484 431	IA	484 431	503 782

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

\* Des sur-lignes apposés sur cette rubrique sont données dans la notice n° 2022 Dossier N° 000027 en Euros.

# S.A.R.L. HOLDFIN

S.A.R.L. au Capital de 7622.45€  
BP89 ZI Les Incapis 83002 DRAGUIGNAN CEDEX

## TROISIEME RESOLUTION

Les sociétés filles Tamo et Sieco ont versé chacune 120 000€ de dividendes au titre de l'année antérieure, et le résultat fiscal est un bénéfice de 241 645€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## QUATRIEME RESOLUTION

La réserve légale étant dotée, il est constaté que le montant des bénéfices distribuables est de 467 824€.

L'assemblée décide de ne pas distribuer de dividendes, et de mettre le solde de 467 824€ en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## CLÔTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Draguignan, le 31 Janvier 2019

Madame Marie-Noëlle DELAGE

Monsieur Dominique CHAUFFOUR

Madame Marie-Hélène CHAUFFOUR

**3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Néant  \*

Désignation de l'entreprise : **SARL HOLDFIN**

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
		FA	FB	FC	FD			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises*		76 232		76 232	5 375		
	Production vendue	} biens*	FD		FE			
			} services*	FG		FH		
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ		76 232	FK		76 232	5 375
	Production stockée*				FL			
	Production immobilisée*				FM			
	Subventions d'exploitation				FN			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FO			
	Autres produits (1) (11)				FP			
					FQ	24		
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	76 255	5 375	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	49 957	3 136	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	23 154	2 108	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	171	170	
	Salaires et traitements*				FY			
	Charges sociales (10)				FZ			
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA		
						GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)				GE				
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	73 282	5 414	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	2 973	(39)	
<b>opérations en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	239 870	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	239 870	0	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	330	0	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	330	0	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	239 540	0	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	242 513	(39)	

QUADRATUS informatique

IN EXTENSO DRÀGUIGNAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Néant  \*

\* (Ne pas reporter le montant des sommes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDEFIN		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		IMMOBILISATIONS		
		1		2		
		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	8 000	KE	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	L9			KK
		Sur sol d'autrui	M1			KN
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2			KQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3			KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV
		Matériel de transport *				KY
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB
		Emballages récupérables et divers *				LE
	Immobilisations corporelles en cours		LH			LI
	Avances et acomptes		LK			LL
	TOTAL III		LN			LO
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M
Autres participations			8U	403 975	8V	
Autres titres immobilisés			IP		IR	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	
TOTAL IV			LQ	403 975	LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	411 975	ØH	ØJ	

  

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDEFIN		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		IMMOBILISATIONS		IMMOBILISATIONS		
		1		2		3		
		4		5		6		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	8 000	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7
Autres participations			IO		ØX	403 975	ØY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
TOTAL IV			I3		NJ	403 975	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	411 975	ØL	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. IN EXTENSO DRAGUIGNAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

Néant  \*

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	PF		PG		PH	
Terrains		PI	PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ØN	ØP		ØQ		ØR	

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Emballages recup et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2
<b>TOTAL III</b>	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			NY			NZ
						<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL HOLDFIN</u>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>							
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	4 531		4 531				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	133		133				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	64 770		64 770				
	Charges constatées d'avance	VS							
	<b>TOTAUX</b>		VT	69 434	VU	69 434	VV		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
		VF							
<b>CADRE B</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	92		92				
	à plus de 1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	387		387				
Personnel et comptes rattachés		8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	868		868				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	586		586				
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	2 933		2 933				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 490		6 490				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>		VY	11 356	VZ	11 356				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

QUADRATUS Informatique



**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	466 179	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(3 134)		Dividendes	ZE	240 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	463 045		Report à nouveau	ZG	223 045						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	463 045						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	4 680							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 868		745					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	15 607		1 362					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	23 154		2 108					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW				170				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	171							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	171		170					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	(1 073)		1 075					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	(267)		627					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				ØB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

formulaire obligatoire  
(article 37A du code  
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 0 7 2 0 1 8 ] N° SIRET [ 3 5 2 8 1 7 9 6 9 0 0 0 1 2 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SARL HOLDFIN ]

ADRESSE (voie) [ ZI les Incapis ]

CODE POSTAL [ 83300 ] VILLE [ DRAGUIGNAN ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]	Nb de parts ou actions	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]	Code postal	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]	Nb de parts ou actions	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]	Code postal	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]	Nb de parts ou actions	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]	Code postal	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]	Nb de parts ou actions	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]	Code postal	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	[ ]	Nom patronymique	[ ]	Prénom(s)	[ ]	Nom marital	[ ]	% de détention	[ ]	Nb de parts ou actions	[ ]
Naissance :	Date	[ ]	N° Département	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]			
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]	Code postal	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]		

Titre (2)	[ ]	Nom patronymique	[ ]	Prénom(s)	[ ]	Nom marital	[ ]	% de détention	[ ]	Nb de parts ou actions	[ ]
Naissance :	Date	[ ]	N° Département	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]			
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]	Code postal	[ ]	Commune	[ ]	Pays	[ ]		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/07/2018 12	31/07/2017 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	8 000	8 000		
20500000 SITE INTERNET IERE SECOURS	8 000	8 000		
AUTRES PARTICIPATIONS	403 975	403 975		
26100000 TITRES PARTICIPATION SIECO	396 367	396 367		
26120000 TITRES PARTIC.SARL TAMO	7 607	7 607		
<b>Total II</b>	<b>411 975</b>	<b>411 975</b>		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 531	5 249	718	13.68
41000000 CLIENTS	4 531	5 249	718	13.68
AUTRES CREANCES	64 903	83 870	18 967	22.61
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS		1 600	1 600	100.00
44566000 TVA A RECUPERER		627	627	100.00
45510000 C/C MME DELAGE	133	133		
46211000 AVANCE IS SIECO	5 202	10 596	5 394	50.91
46220000 SARL TAMO	24 750		24 750	
46221000 AVANCE IS TAMO	34 818	70 914	36 096	50.90
DISPONIBILITES	3 023	2 689	333	12.40
51211000 CIC	3 023	2 689	333	12.40
<b>Total III</b>	<b>72 456</b>	<b>91 808</b>	<b>19 351</b>	<b>21.08</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>484 431</b>	<b>503 782</b>	<b>19 351</b>	<b>3.84</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/07/2018	12	31/07/2017	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	76 232		5 375		70 857	NS
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	76 232		5 375		70 857	NS
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	76 232		5 375		70 857	NS
AUTRES PRODUITS	24				24	
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	24				24	
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	76 255		5 375		70 880	NS
ACHATS DE MARCHANDISES	49 957		3 136		46 821	NS
60700000 ACHATS MARCHANDISES	49 957		3 136		46 821	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23 154		2 108		21 047	998.60
61100000 SOUS TRAITANCE	4 680				4 680	
62260000 HONORAIRES	2 720				2 720	
62262000 HONORAIRES COMPTABLES			700		700	100.00
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	148		45		102	225.10
62310000 PUBLICITE	13 103		800		12 303	NS
62361000 SITE INTERNET	29				29	
62420000 TRANSPORT SUR VENTES	30				30	
62700000 COMMISSIONS BANCAIRES	2 444		562		1 882	334.73
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	171		170		1	0.59
63511100 COTISATION FONCIERE ENTREPRISE			170		170	100.00
63512000 C F E	171				171	
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	73 282		5 414		67 869	NS
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 973		39		3 012	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	239 870		0		239 870	NS
76000000 PRODUITS FINANCIERS SIECO	119 870				119 870	
76000200 PRODUITS FINANCIERS TAMO	120 000				120 000	
76880000 PRODUITS PAYPAL			0		0	100.00
<b>Total des Produits financiers</b>	239 870		0		239 870	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	330		0		330	NS
66160000 AGIOS STE GENERALE	330		0		330	NS
<b>Total des Charges financières</b>	330		0		330	NS
<b>Résultat financier</b>	239 540		0		239 539	NS
<b>Résultat courant avant impôts</b>	242 513		39		242 551	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			3 095		3 095	100.00
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANT.			3 095		3 095	100.00
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>			3 095		3 095	100.00
<b>Résultat exceptionnel</b>			3 095		3 095	100.00



Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....7...622.....)	DA	7 622		7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	223 045		466 179
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	241 645		(3 134)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	473 075		471 430
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	92		1
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	2 933		33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	387		3 763
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 454		1 075
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	6 490		27 479
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	11 356		32 352	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	484 431		503 782	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 356		32 352	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	92		1	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 0 7 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
	<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles			6E	6F	6G	6H	
- titres mis en équivalence			O2	O3	O4	O5	
- titres de participation			9U	9V	9W	9X	
- autres immobilisations financières(1)*			O6	O7	O8	O9	
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

**9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL HOLDFIN** Néant  \*

**I. RÉINTEGRATIONS**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal		Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	241 645
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE								WB	
		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG								WC	
		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								XD	
		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX								XE	
		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								XW	
		Amendes et pénalités										XY	
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										YI	868
		Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %						I8	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions						ZN	
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		Y1	
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3	
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								TOTAL I		WR	242 513

**II. DÉDUCTIONS**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		- imposées aux taux de 0 %		- imposées aux taux de 19 %		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- imputées sur les déficits antérieurs	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP	
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		2A								WV	
		Produit net des actions et parts d'intérêts :										WW	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*												WB	
Mesures d'incitation à l'investissement		Majoration d'amortissement *		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XC	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA		XD	
				Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		XE	
				Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		XF	
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
		Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		YG	
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								TOTAL II		YH	239 870

**III. RÉSULTAT FISCAL**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		2 643						XJ	
		déficit (II moins I)										XK	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												XL	39
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XN	2 604
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>												XO	

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL HOLDFIN</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	39
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	39
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**
XU 

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12.8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-value taxable à 19% (11)

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Néant  \*

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDFIN										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/08/2017					et clos le : 31/07/2018					Durée en nombre de mois		1	2
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
<b>TOTAL 1</b>										OX			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
<b>TOTAL 2</b>										OM			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
<b>TOTAL 3</b>										OJ			
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX		Effectifs au sens de la CVAE *					EY	
Période de référence					GY		GZ						
Date de cessation										HR			
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

QUADRATUS Informatique

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE  P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULORNAU

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRANTUS Informatique

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/07/2018 12	31/07/2017 12	Euros	%
<b>CAPITAL</b>	7 622	7 622		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VER	7 622	7 622		
<b>RESERVE LEGALE</b>	762	762		
10610000 RESERVE LEGALE	762	762		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	223 045	466 179	243 134	52.15
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT)	223 045	466 179	243 134	52.15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	241 645	3 134	244 778	NS
<b>Total I</b>	473 075	471 430	1 645	0.35
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	92	1	90	NS
51210000 STE GENERALE	92	1	90	NS
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	2 933	33	2 900	NS
45520000 C/C MR CHAUFFOUR	2 933	33	2 900	NS
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	387	3 763	3 376	89.70
40100000 FOURNISSEURS	387	3 763	3 376	89.70
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	1 454	1 075	379	35.26
44400000 IMPOTS SOCIETE	868		868	
44551000 TVA A DECAISSER	315		315	
44571000 TVA COLLECTEE		1 075	1 075	100.00
44580000 TVA A REGULARISER	271		271	
<b>AUTRES DETTES</b>	6 490	27 479	20 990	76.38
46210000 SARL SIECO	4 000	15 066	11 066	73.45
46220000 SARL TAMO		11 114	11 114	100.00
46860000 CHARGES A PAYER	2 490		2 490	
46862200 HONORAIRES A PAYER		1 300	1 300	100.00
<b>Total IV</b>	11 356	32 352	20 996	64.90
<b>TOTAL GENERAL</b>	484 431	503 782	19 351	3.84

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/07/2018	12	31/07/2017	12	Euros	%
IMPOTS SUR LES BENEFICES		868			868	
69500000 IMPOTS STE		868			868	
<b>Total des produits</b>		316 125		5 375	310 750	NS
<b>Total des charges</b>		74 481		8 509	65 972	775,35
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>		241 645		3 134	244 778	NS